

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413313020

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "assistance technique au pilotage et à la gestion d'une subvention globale du fonds social européen (FSE)".

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département en sa qualité d'organisme intermédiaire pour le fonds social européen (FSE) assure la gestion et le contrôle des dispositifs cofinancés par le FSE. A ce titre, une partie de la convention pluriannuelle 2018-2020, conclue avec l'État, a vocation à financer à hauteur de 50 % les dépenses relatives à la gestion de cette subvention FSE par la collectivité.

La demande présentée dans ce rapport est portée par la cellule FSE de la direction de l'insertion afin de permettre l'intervention de ces fonds communautaires pour le financement des dépenses nécessaires à la gestion de l'enveloppe FSE départementale. Ainsi, il est proposé de cofinancer :

- 50 % des frais de personnel pour les agents de la cellule FSE ;
- 50 % des prestations du marché public d'assistance technique.

Ce dossier a fait l'objet d'une instruction par les agents de la direction des finances et a reçu un avis favorable au regard de :

- la conformité du projet au regard du programme opérationnel national FSE et de l'appel à projets FSE du Département ;
- l'éligibilité des dépenses et des ressources conformément aux règlements européens en vigueur.

Cette opération d'un montant total de 613 393,13 € cofinancée par le FSE à hauteur de 306 696,49 € selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, s'inscrit dans la maquette financière de la subvention globale FSE 2018-2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

